
Eco-exemplarité : Réduction des déchets en interne

Communauté d'Agglomération du Sud - le Tampon

379, Rue Hubert Delisle

Bp 437

97838 Le Tampon

[Voir le site internet](#)

Reine-marie Celeste

rceleste@casud.re

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)

Auteur :



CONTEXTE

Afin de faire passer le message de l'importance de la réduction des déchets aux citoyens et d'induire des changements de comportement, il est indispensable que les collectivités publiques s'engagent dans la démarche afin de montrer l'exemple. La CASUD a souhaité initier une démarche d'exemplarité en matière de prévention des déchets en lien notamment avec le Plan Climat Energie Territorial et l'agenda 21 interne de la CASUD (tous deux lancés en 2010).

Une étude des déchets produits en interne a été réalisée lors du diagnostic en année 1. Aujourd'hui, le nombre d'agents(220 agents) et de sites a augmenté (2 sites supplémentaires : Pôle de proximité de Saint-Philippe en 2012 et déchèterie de la Plaine des Cafres en 2013) mais les types de déchets produits restent les mêmes.

Certaines actions ont déjà été mises en place en année 1 du PLP dans le cadre de l'Agenda 21 interne des services CASUD (remplacement des bouteilles d'eau proposées en Conseil Communautaire et Conseil des Maires par des carafes d'eau ; compostage des déchets). D'autres actions ont été réalisées en année 3, 4 ou 5, telles que la formation des agents à la prévention des déchets, une enquête a été menée en interne ainsi que des ateliers ménage au naturel à destination des agents d'entretien.

OBJECTIFS ET RESULTATS

Objectifs généraux

- Objectifs de l'action
 - Réduire les déchets produits en interne par les services de la CASUD
 - Montrer l'exemple en matière de réduction des déchets
 - Sensibiliser l'ensemble du personnel à une meilleure gestion des déchets.

- Objectifs d'activités
 - Permettre aux agents (via l'information et la mise en place d'actions) de réduire leurs déchets professionnels et personnels ménagers.

Résultats quantitatifs

- Nombre de bouteilles plastiques évitées en kg
 - Année 1 : résultat 14,16kg sans objectif
 - Année 2 : résultat 8,85kg sans objectif
 - Année 3 : objectif 10kg avec un résultat de 8,85kg
 - Année 4 : objectif 10kg avec un résultat de 17kg
- Evitement de l'action remplacement des bouteilles d'eau par des carafes
 - Année 1, nombre de bouteilles évitées 472, poids évité 14 160kg
 - Année 2 : 295 bouteilles évitées, poids évité 8 850kg
 - Année 3 : 295 bouteilles évitées, poids évité 8 850kg
 - Année 4 : 590 bouteilles évitées, poids évité 17 700kg
- Lors de la mise en place des nouveaux calendriers de collecte il a été décidé la suppression des enveloppes soit un évitement de papier important 61 861 calendriers x 10g = 618, 610 kg.
- Bio-déchets évités (pesée avant lombricompostage) année 4 avec un objectif de 10kg et un résultat de 9kg

Résultats qualitatifs

- Bonne visibilité de l'action
- Bonne image de la collectivité
- Exemplarité vis à vis de la population
- Intérêt des autres agents pour ces nouvelles pratiques
- Sensibilisation des élus et agents aux gestes simples de réductions des déchets

MISE EN OEUVRE

Planning

Produits papeteries :

Réalisée en 2010 : dématérialisation

Réalisée en 2011 : installation essuie-mains textile sur les sites administratifs de la CASUD

Réalisée en 2013 : installation essuie-mains textile sur les sites techniques

Réalisée en 2013 : dématérialisation de la lettre d'infos CASUD

réalisée en 2014 et en 2015 : suppression des enveloppes lors de la distribution des calendriers

Bio déchets

Réalisée en 2011 : compostage sur les sites de la CASUD

Réalisée en 2013 : lombricompostage à la DECV (Directement de l'Environnement et du Cadre de Vie)

DEEE

Réalisée en 2011 : valorisation des cartouches incluses dans le contrat de maintenance

Plastiques, emballages divers

Réalisée en 2010 : remplacement des bouteilles d'eau par des carafes d'eau en conseil communautaire et conseil des maires

Réalisée en 2016 : emballages produits ménagers évités, formation des agents d'entretien

Réalisée en 2015 : fabrication de produits ménagers naturels par les agents d'entretien, cette action du PLP a été réalisée en année 5 et va être pérennisée au delà du PLP

Réalisée en 2016 : intensification de la formation des agents (implication de la Direction des ressources humaines)

Moyens humains

0,04 ETP de la chargée de mission

0,01 ETP des médiateurs

0,01 ETP des animateurs

0,02 ETP de la directrice de l'environnement

0,02 ETP du service communication

0,01 ETP des services finances

0,02 ETP du DGST/DGS

Moyens financiers

Coût total de l'action 14 823,94 euros déclinés comme suit :

- achat de lombricomposteurs et du matériel nécessaire pour lancer l'action
- achat de carafes d'eau
- achat d'essuie-mains textile (le marché d'essuie-mains textile n'a pas été reconduit en milieu d'année 3)
- caissettes de tri
- achat de produits pour le ménage au naturel

Moyens techniques

Le lombricomposteur installé dans les locaux de la Direction de l'Environnement et du cadre de Vie

Les bio-composteurs sont placés sur 2 sites de la collectivité et sont toujours actifs.

Les carafes d'eau sont automatiquement utilisées lors des Conseils Communautaire et Conseils des Maires et des réunions avec els partenaires ou les réunions internes

Les outils de communication dématérialisés sont toujours privilégiés.

L'accent est mis sur la formation des agents.

Ces actions ne demandent pas beaucoup de moyens techniques mais une connaissance et un accompagnement de l'équipe projet afin de pouvoir impliquer tous les agents.

Partenaires mobilisés

Pas de partenaires spécifiques mobilisés, mais une mobilisation de tous les services est nécessaire

VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

Facteurs de réussites

Cette action est parfaitement reproductible. Le site de la DECV sert de site pilote pour le lombricompostage et le compostage et le ménage au naturel. Néanmoins le suivi doit rester régulier.

Les actions de sensibilisation sont menées sur l'ensemble des sites, tous les nouveaux agents sont formés sur la prévention des déchets.

Le ménage au naturel devra être étendu à l'ensemble de sites en 2017.

Difficultés rencontrées

- Utilisation du compost produit à des fins professionnelles ou personnelles par les agents de la CASUD
- Partenariat avec les écoles et une association "jardin lontan" possédant un lombricomposteur (possibilité de distribuer des vers aux écoles et autres demandeurs, de programmer des visites dans les établissements concernés afin de faire découvrir le projet à d'autres établissements)

Recommandations éventuelles

- Mettre en relation les écoles dotées de lombricomposteur
- Faire le suivi des bio-composteurs sur chaque site par 1 seul agent
- Réduire l'utilisation des essuis-tout
- Continuer la formation des agents et l'étendre aux agents des collectivités du territoire (communes membres)

Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | EMPLOYE | PLASTIQUE | PAPIER

Dernière actualisation

Février 2017

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

Contact ADEME

Justine BOUSSIER

justine.boussier@ademe.fr

Direction régionale Outre Mer